

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 303
28 mai 2019**

PROCÈS-VERBAL de la trois-cent-troisième (303^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 28 mai 2019, à 19 h 30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(M)
M. Marc BERGERON	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 10
ABSENCES : 01
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Julie BOURASSA	(P)
M. Normand CHAMPAGNE	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)
M ^{me} Molly PELLERIN JACOB	(P) (<i>Via Skype</i>)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS	Directeur général
M. Claude DUFOUR	Directeur, Service des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Maude TRÉPANIER	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

Ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 23 avril 2019 (No 300) et des procès-verbaux des séances extraordinaires du mardi, 7 mai 2019 (No 301) et du mardi 21 mai 2019 (No 302)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 23 avril 2019 (No 300) et des procès-verbaux des séances extraordinaires du mardi, 7 mai 2019 (No 301) et du mardi 21 mai 2019 (No 302)
6. Frais facturés aux parents – Matériel périssable – Reprographie (**Service des ressources financières**)
7. Modification à la Politique de l'encadrement local en évaluation des apprentissages (**Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision**)
8. Autorisation de signature – Contrats des berlines pour les années scolaires 2019-2020 à 2025-2026 (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
9. Protocole d'entente avec la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham – Terrains (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
10. Autorisation de signature - Cession des écoles des 2 Rivières et Lefebvre (**Direction générale – Dossier de décision**)
11. Octroi de contrat - Réfection - Distribution électrique - École La Poudrière (**Service des ressources matérielles - Dossier de décision**)
12. Nomination(s) - Direction(s) d'établissement (**Direction générale – Dossier de décision**) **(ITEM RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR)**
13. Nomination(s) - Direction(s) adjointe(s) d'établissement (**Direction générale – Dossier de décision**)
14. Nomination - Régisseur - Service des ressources matérielles (**Direction générale – Dossier de décision**) **(ITEM RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR)**
15. Nomination - Direction des services éducatifs (**Direction générale – Dossier de décision**) **(ITEM RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR)**
16. Suivi à un avis du Protecteur de l'élève (**Direction générale – Dossier de décision**)
17. Délégation – Achat d'immeubles lors de vente pour défaut de paiement de la taxe scolaire (**Direction du service des ressources financières**)
18. Motion de félicitations - Médailles du lieutenant-gouverneur (**Conseil des commissaires – Dossier de décision**)
19. Motion de félicitations - M. Serge Grégoire, Mme Johanne Lachapelle, le SAE - Gala E35 – CCID (**Conseil des commissaires – Dossier de décision**)

SUITE, PAGE 3

Initiales
du président

20. Motion de félicitations - Concours OsEntreprendre (**Conseil des commissaires – Dossier de décision**)
21. Motion de félicitations - Concours "À la rencontre d'un auteur" (**Conseil des commissaires – Dossier de décision**)
22. Motion de félicitations - École Jean-Raimbault - GARAF/Opération PAJE - Prix « *Harfang des neiges* » (**Conseil des commissaires – Dossier de décision**)
23. Motion de félicitations – Prix Mérite en histoire et Médaille de l'Assemblée nationale (**Conseil des commissaires – Dossier de décision**)
24. Motion de félicitations – Buffet des finissants – Secteur alimentation – Formation professionnelle (**Conseil des commissaires – Dossier de décision**)
25. Période réservée au comité de parents
26. Période réservée au président
27. Période réservée à la direction générale
28. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2675/2019

Les items 12, 14 et 15 sont retirés de l'ordre du jour et seront traités ultérieurement.

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Patrick Lagueux, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

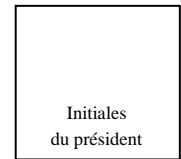
**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

Le conseil des commissaires est interpellé par plusieurs intervenants qui abordent différents sujets :

- **Mesdames Marie-Christine Brunelle et Caroline Auclair** : Leur intervention porte sur la problématique liée au transport scolaire des élèves de l'école alternative, plus spécifiquement la durée des trajets en autobus. Le président, M. Jean-François Houle, et la directrice générale adjointe, Mme Maude Trépanier, informent mesdames Brunelle et Auclair que les instances concernées sont à l'œuvre afin de trouver des solutions d'ici le début de l'année scolaire 2019-2020.
- **Monsieur Rock Marois** : Concierge à l'école Cyrille-Brassard, il a communiqué sa décision de prendre sa retraite, mais désire revenir sur sa décision. Il fait part au conseil du refus qui lui a été signifié à cet égard et souhaite prendre part aux séances d'affectation en vue de l'année scolaire 2019-2020. Le président indique à M. Marois que son dossier sera étudié par les instances concernées.
- **Monsieur Alain D'Auteuil** : Il se fait porteur du message de la Coalition pour une action citoyenne solidaire (COACS) et propose à la commission scolaire de prendre part au Défi pas à pas, qui consiste à réduire l'empreinte carbone, notamment par le transport actif (*marche, vélo, transport en commun, covoiturage*).

SUITE PAGE 4



- **Monsieur Guy Veillette, président du Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville** : Il interpelle le conseil sur deux sujets : le refus des tâches réduites pour certains enseignants et les deux récréations par jour (*pour l'année 2019-2020*).
 - a. Eu égard aux refus de tâche réduite signifiés à 27 membres du SERD, M. Veillette met à l'avant-scène la conciliation travail-famille, les conditions de travail difficiles en enseignement, de même que les problématiques liées à la santé, qui sont autant de motifs justifiant les demandes de tâche réduite. Il est d'avis que la solution prônée par la commission scolaire n'est pas la bonne et n'est pas de nature à attirer les jeunes enseignants ou à assurer la rétention de personnel. L'une des solutions serait la mise en place d'un système de mentorat. Le président du SERD se dit ouvert aux discussions à ce sujet.

Le président de la commission scolaire, M. Jean-François Houle, ne met pas en doute la légitimité des demandes de réduction de tâche, mais est d'avis que la pénurie d'enseignants vécue à l'échelle du Québec est une problématique importante, à laquelle la commission scolaire a choisi d'opposer une solution plus « *adaptée* » (*moins drastique qu'ailleurs au Québec*). Entre autres phénomènes observés et à considérer : le nombre de périodes de dépannage qui a presque triplé en trois ans.
 - b. Dans un second temps, M. Veillette demande au conseil de surseoir à toute décision hâtive sur la mise en place des deux récréations par jour dès 2019-2020 (*conformément à la volonté du ministre de l'Éducation*). Monsieur Veillette est d'avis que le projet ministériel n'a pas reçu la sanction de l'Assemblée nationale à ce jour, qu'il n'y a pas urgence d'agir et qu'au final, la décision reviendra aux conseils d'établissement.
- **Monsieur Serge Ferland, citoyen** : Il relance le conseil au sujet de son désir de voir la commission scolaire faire l'essai d'une procédure d'acquisition de connaissances de son invention.

3. **CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES**

SANS OBJET

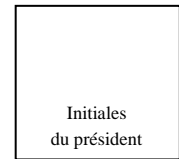
4. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI, 23 AVRIL 2019 (NO 300) ET DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU MARDI, 7 MAI 2019 (NO 301) ET DU MARDI 21 MAI 209 (NO 302)**

RÉSOLUTION CC : 2676/2019

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste :

- que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 23 avril 2019 (no 300) et des procès-verbaux des séances extraordinaires du mardi, 7 mai 2019 (no 301) et du mardi 21 mai 209 (no 302).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI, 23 AVRIL 2019 (NO 300) ET DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU MARDI, 7 MAI 2019 (NO 301) ET DU MARDI 21 MAI 2019 (NO 302)**

RÉSOLUTION CC : 2677/2019

Il est proposé par M. Normand Champagne et appuyé par M. Alain Charest :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 23 avril 2019 (no 300) et des procès-verbaux des séances extraordinaires du mardi, 7 mai 2019 (no 301) et du mardi 21 mai 2019 (no 302)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS – MATÉRIEL PÉRISSABLE – REPROGRAPHIE** (Service des ressources financières – Dossier de décision)

En vertu de la politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes, article 2.3.1, le conseil des commissaires établit annuellement un tarif maximum pour les établissements au niveau de la reprographie. Le conseil d'établissement, quant à lui, établit annuellement le montant pour la reprographie en tenant compte des pratiques pédagogiques de son milieu.

Ainsi, une analyse du nombre de copies effectuées dans les établissements, tant sur le copieur qu'au service de reprographie, a été effectuée pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 pour les écoles primaires et secondaires.

Afin de s'assurer de prendre en compte les orientations ministérielles concernant la gratuité scolaire, une retenue de 20 % des dépenses est faite afin de considérer la partie évaluative, administrative, la reproduction de textes photocopiés et les reproductions soumises à des droits d'auteurs qui remplacent ou complètent un manuel scolaire.

La Commission scolaire des Chênes fournit à chaque école le coût de la reprographie de son établissement. Les orientations ministérielles demandent que le montant réel soit facturé. Compte tenu de la complexité de gestion à mettre en œuvre, la réalité vécue de l'année précédente sera utilisée pour déterminer la tarification à moins d'excéder le montant maximum fixé par le conseil.

RÉSOLUTION CC : 2678/2019

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique précise que la Commission scolaire des Chênes peut exiger des frais pour du matériel périssable utilisé par les élèves;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté la politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes lui conférant le rôle de fixer un montant maximum pour la reprographie;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de la reprographie par établissement a été effectuée et présentée au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement pourra se prononcer sur l'achat de certains cahiers d'exercices et que dans ce cas, le coût de la reprographie devra être diminué pour en tenir compte;

SUITE, PAGE 6

Initiales
du président

CONSIDÉRANT que chaque conseil d'établissement doit fixer le montant relié à la reprographie pour son établissement;

CONSIDÉRANT que le tarif adopté par le conseil d'établissement doit être justifié, raisonnable et établi en fonction des coûts réels;

CONSIDÉRANT que chaque établissement reçoit l'information nécessaire pour déterminer les tarifs à adopter.

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par Mme Guylaine Lavigne:

- d'adopter les tarifs maximums suivants pour le matériel périssable – reprographie :
 - ❖ 38 \$ pour un élève du préscolaire et du primaire;
 - ❖ 42 \$ pour un élève du secondaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. MODIFICATION À LA POLITIQUE DE L'ENCADREMENT LOCAL EN ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision)

Tous les groupes concernés et prévus dans la loi ont été consultés sur le sujet.

RÉSOLUTION CC : 2679/2019

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé comme il se doit à la consultation auprès de tous les groupes concernés;

CONSIDÉRANT que les avis ne sont pas tous conciliables;

CONSIDÉRANT que les modifications ont été apportées.

Il est proposé par Mme Julie Bourassa et appuyé par M. Alain Charest :

- d'adopter les modifications à la politique de l'encadrement local en évaluation des apprentissages.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRATS DES BERLINES POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2019-2020 À 2025-2026 (Service des ressources financières – Dossier de décision)

Les contrats avec les transporteurs ont été convenus l'an dernier pour une période de huit (8) ans. La Commission scolaire des Chênes avait demandé que le contrat des berlines soit renouvelé pour un (1) an afin de s'assurer que ce besoin, relativement nouveau, soit analysé. Un besoin grandissant pour le transport des élèves ayant des besoins particuliers est constaté, nous avons donc considéré un contrat d'une durée de sept (7) ans pour s'arrimer aux contrats des transporteurs.

Nous avons entrepris le processus d'octroi des nouveaux contrats de transport en mars 2019. Le résultat des négociations a été présenté au comité consultatif de transport.

SUITE, PAGE 7

Initiales
du président

Nous avons établi un taux de base pour les 50 premiers kilomètres parcourus quotidiennement.

Le taux d'indexation transmis par le ministère a été établi à 2.27 % pour l'année scolaire 2019-2020.

RÉSOLUTION CC : 2680/2019

CONSIDÉRANT l'échéance, au 30 juin 2019, des contrats des berlines actuellement en cours;

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3);

CONSIDÉRANT le Règlement sur le transport des élèves (I-13.3, r.12);

CONSIDÉRANT les transporteurs avec lesquels la commission scolaire a actuellement un contrat;

CONSIDÉRANT les négociations gré à gré réalisées avec les transporteurs tel que le permet la loi;

CONSIDÉRANT l'accord intervenu entre la commission scolaire et les transporteurs.

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Andrée-Anne Aubin :

- d'autoriser les contrats de transport scolaire tel que décrit ci-dessous pour les années scolaires 2019-2020 à 2025-2026;

ENTREPRISES DE TRANSPORT	NUMÉRO DE CONTRAT	NOMBRE DE VÉHICULES	COÛTS 2019-2020
Transport Marjolaine inc.	1	1	34 553,00 \$
Autobus Tesco inc.	5	1	32 915,00 \$
<u>TOTAL</u>		<u>2</u>	<u>67 468,00 \$</u>

- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les contrats de transport pour les années scolaires 2019-2020 à 2025-2026;
- d'autoriser la direction générale à approuver les bons de commande et autres documents requis dans le cadre de l'exécution de ces contrats.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM – TERRAINS (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Pour faire suite à la résolution CC : 2480/2018 pour les échanges de terrains à l'école Roméo-Salois dans le parc Yvon-Lambert, une bande de terrain devait rester avec un droit de premier refus, décrite par l'arpenteur comme la parcelle F.

SUITE, PAGE 8

Initiales
du président

Puisque la municipalité désire y implanter des installations sportives pour les citoyens, mais pouvant aussi servir pour la clientèle étudiante sur les heures de classe, la municipalité demande à la Commission scolaire de Chênes d'inclure cette parcelle dans le protocole comme étant une propriété unique à la municipalité tout comme la parcelle E.

RÉSOLUTION CC : 2681/2019

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes et la municipalité de Saint Germain-de-Grantham ont convenu de procéder à des échanges de terrains dans le parc Yvon Lambert afin de répondre plus adéquatement aux besoins des deux institutions;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire implanter de nouveaux équipements sportifs sur une bande de terrain désignée comme la parcelle F du lot 6 255 102 Ptie;

CONSIDÉRANT que ces équipements seront inclus dans un protocole d'échanges de service pour être utilisés par la clientèle étudiante sur les heures de classe.

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste :

- d'inclure la parcelle F du lot 6 255 102 Ptie au protocole d'entente au même titre que la parcelle E du lot 6 255 103 Ptie déjà présente au protocole en renonçant au droit de premier refus;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. AUTORISATION DE SIGNATURE – CESSIION DES ÉCOLES DES 2 RIVIÈRES ET LEFEBVRE (Direction générale – Dossier de décision)

Pour faire suite à la résolution CC : 2533/2018 sur l'orientation du conseil des commissaires concernant l'acquisition des écoles des 2 Rivières de Saint-Lucien et de Sainte-Jeanne d'Arc de-Lefebvre, il devient nécessaire d'obtenir une résolution pour autoriser la signature de différents documents officiels pour initier et compléter la transaction.

On peut identifier les documents suivants, mais aussi tout autre document pertinent pour l'une ou l'autre des transactions :

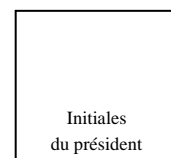
- Promesse bilatérale de vente et d'achat;
- Convention avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Transfert de bail;
- Document de servitude;
- Bail pour des équipements;
- Acte de cession;
- Et autres documents accessoires.

RÉSOLUTION CC : 2682/2019

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes a déjà signifié sa volonté d'acquérir l'école des 2 Rivières de St-Lucien et l'école Ste- Jeanne d'Arc de Lefebvre par la résolution CC : 2533/2018;

CONSIDÉRANT que la Société québécoise des infrastructures est mandatée pour assurer la conformité de ces transactions;

SUITE, PAGE 9



CONSIDÉRANT le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

CONSIDÉRANT les protocoles, les ententes et les baux en vigueur.

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Alain Charest:

- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer la promesse bilatérale de vente et d'achat, la convention avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, l'acte de cession et tout autre document nécessaire, s'il en est, et ce, pour la transaction d'acquisition des écoles des 2 Rivières, à Saint-Lucien et Saint-Jeanne-d'Arc, à Lefebvre.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION – DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE – ÉCOLE LA POUDRIÈRE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*.

Le projet consiste à la réfection de la distribution électrique de l'école La Poudrière.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 23 avril 2019.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 23 mai 2019, à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débuteront en juin 2019 pour se prolonger jusqu'en mars 2020.

Un tableau comparatif et la recommandation du Service des ressources matérielles sont présentés en annexe.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*. L'estimation budgétaire des professionnels mandatés est de 530 467 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2683/2019

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites lois et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles.

SUITE, PAGE 10

Initiales
du président

Il est proposé par Mme Guylaine Lavigne et appuyé par Mme Julie Bourassa :

- d'octroyer le contrat pour la réfection de la distribution électrique de l'école La Poudrière à l'entreprise Groupe CEVEC inc., au montant de 605 760.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12. NOMINATION(S) – DIRECTION(S) D'ÉTABLISSEMENT (Direction générale – Dossier de décision)

ITEM RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

13. NOMINATION(S) – DIRECTION(S) ADJOINTE(S) D'ÉTABLISSEMENT (Direction générale – Dossier de décision)

Plusieurs postes de directions adjointes d'établissement sont à combler en vue de l'amorce de l'année scolaire 2019-2020. Ces vacances résultent notamment des départs à la retraite de leurs titulaires, de promotions internes, de départs volontaires ainsi que des modifications apportées à la structure administrative.

Afin de procéder au comblement desdits postes, un appel de candidatures par affichage s'est mis en place au mois de mars 2019. Un comité de sélection a par la suite été formé et des entrevues ont eu lieu, en avril et au mois de mai derniers. La présente recommandation se veut le résultat de l'appui unanime des membres de ce comité.

RÉSOLUTION CC : 2684/2019

CONSIDÉRANT la structure administrative actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT la vacance de postes de direction adjointes d'établissement, générée notamment par des départs à la retraite, des promotions internes, des départs volontaires ainsi que des modifications apportées à la structure administrative;

CONSIDÉRANT la Politique locale de gestion des cadres d'école et la Politique de dotation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, suivant le processus de sélection.

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Patrick Lagueux :

- de nommer Mme Édith Béland à un poste régulier à temps complet de direction adjointe d'établissement à compter d'une date à déterminer par la direction générale;
- de nommer Mme Mélissa Lupien à un poste régulier à temps complet de direction adjointe d'établissement à compter d'une date à déterminer par la direction générale.

SUITE, PAGE 11

Initiales
du président

- de nommer Mme Guylaine Melançon à un poste régulier à temps complet de direction adjointe d'établissement à compter d'une date à déterminer par la direction générale.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14. NOMINATION – RÉGISSEUR – SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES
(Direction générale – Dossier de décision)**

ITEM RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

15. NOMINATION(S) – DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS (Direction générale – Dossier de décision)

ITEM RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

16. SUIVI À UN AVIS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (Direction générale – Dossier de décision)

Le Protecteur de l'élève a été saisi d'une plainte des parents d'un élève du primaire qui souhaitait participer au tirage pour l'attribution d'une place dans un programme à vocation particulière. La demande d'admission de cet enfant n'a pas été enregistrée. Une entrée a été faite, mais ne s'est pas rendue à la destination à laquelle elle devait être dirigée par voie informatique.

Les parents se sont adressés au Protecteur de l'élève après avoir demandé une révision de décision. La décision ayant été maintenue, les parents voulaient tenter une ultime démarche et demandaient une reprise dudit tirage pour permettre une chance égale à leur enfant qui, jusque-là, avait été privé de ses chances, sa candidature n'ayant pas été enregistrée.

Toutefois, deux places se sont libérées dans le programme concerné et un second tirage est devenu possible. Le recours aux lois de la probabilité a permis de pondérer le deuxième tirage de manière à rétablir un équilibre entre le premier et le deuxième tirage pour l'élève lésé, et ce, dans le respect des chances des autres candidats. Le calcul des probabilités proposé a été présenté et expliqué aux parents qui ont accepté ce correctif. Le deuxième tirage a été fait et l'enfant a finalement été choisi.

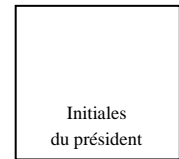
Ce dossier a été traité de manière hybride. À mi-chemin entre la médiation et l'enquête, ce dossier a requis de parler au directeur adjoint du Service des ressources éducatives aux jeunes, qui avait déjà étudié le problème vécu et réfléchi à une façon équitable d'apporter réparation. Le travail du Protecteur de l'élève a surtout consisté à recommander des correctifs pour l'avenir, correctifs dont les instances concernées ont pris acte en vue de la prochaine année scolaire.

Le Protecteur de l'élève a récemment transmis son rapport et ses recommandations au conseil des commissaires. Ce rapport a été acheminé à la requérante, de même qu'aux instances concernées, tel que le prévoit le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* en vigueur à la Commission scolaire des Chênes.

RÉSOLUTION CC : 2685/2019

CONSIDÉRANT que le Protecteur de l'élève a été saisi d'une plainte déposée par les parents d'un élève du primaire;

SUITE, PAGE 12



CONSIDÉRANT que le Protecteur de l'élève a transmis son rapport et ses recommandations au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que ce rapport a été acheminé aux requérants, de même qu'aux instances concernées, tel que le prévoit le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* en vigueur à la Commission scolaire des Chênes.

Il est proposé par Mme Julie Bourassa et appuyé par M. Normand Champagne :

- de prendre acte des recommandations formulées par le Protecteur de l'élève;
- de mandater le Service des ressources éducatives aux jeunes de la commission scolaire, afin que celui-ci voie au suivi des recommandations, auprès des instances concernées.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17. DÉLÉGATION – ACHAT D'IMMEUBLES LORS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE LA TAXE SCOLAIRE (Direction du service des ressources financières – Dossier de décision)

La Commission scolaire des Chênes a mandaté la MRC de Drummond afin de procéder à la vente de certains immeubles pour défaut de paiement de la taxe scolaire. Généralement, le contribuable avait aussi des taxes municipales impayées. Or, lors de la prochaine vente, il n'y a que les taxes scolaires non payées.

Selon l'article 342 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), lorsque des immeubles situés sur le territoire de la commission scolaire sont mis en vente pour défaut de paiement de la taxe scolaire, celle-ci peut enchérir et acquérir des immeubles par l'entremise de son président ou d'une autre personne qu'elle autorise, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

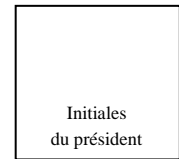
La commission scolaire peut aussi enchérir et acquérir ces immeubles à toute vente sous contrôle de justice ou à toute autre vente ayant le même effet. L'enchère de la commission scolaire ne peut cependant, en aucun cas, dépasser le montant de la taxe scolaire en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute dette prioritaire d'un rang supérieur ou égal à celui de la taxe scolaire, mais dans ce dernier cas, la commission scolaire paye son adjudication de la même manière que tout autre enchérisseur.

RÉSOLUTION CC : 2686/2019

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a mandaté la MRC de Drummond afin de procéder à la vente de certains immeubles pour défaut de paiement de la taxe scolaire;

CONSIDÉRANT que selon l'article 342 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), lorsque des immeubles situés sur le territoire de la commission scolaire sont mis en vente pour défaut de paiement de la taxe scolaire, celle-ci peut enchérir et acquérir des immeubles par l'entremise de son président ou d'une autre personne qu'elle autorise;

CONSIDÉRANT qu'aucune autre personne que le président n'a la délégation nécessaire pour enchérir ou acquérir des immeubles.



Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Élisabeth Jutras :

- d'autoriser le directeur des ressources matérielles à enchérir et acquérir les immeubles de la commission scolaire mis en vente pour défaut de paiement de la taxe scolaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

18. MOTION DE FÉLICITATIONS – MÉDAILLES DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR (Conseil des commissaires – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2687/2019

CONSIDÉRANT que trois élèves de la Commission scolaire des Chênes, en l'occurrence Valentine Samson (*école Jeanne-Mance*), Gabrielle Beauchesne (*école La Poudrière*) et Cassandra Baillargeon (*école Marie-Rivier*); ont récemment reçu la Médaille du lieutenant-gouverneur du Québec pour la jeunesse;

CONSIDÉRANT que les récipiendaires ont su démontrer un engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire, présenter une attitude inspirante, un rayonnement positif dans un groupe ou la communauté, en plus d'être en mesure d'atteindre les objectifs de leur programme d'études;

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Manon Rivard :

- de transmettre aux élèves récipiendaires les hommages et félicitations du conseil des commissaires.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

19. MOTION DE FÉLICITATIONS – M. SERGE GRÉGOIRE, MME JOHANNE LACHAPPELLE, LE SAE – GALA E35 – CCID (Conseil des commissaires – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2688/2019

CONSIDÉRANT que M. Serge Grégoire, directeur des écoles Jésus-Adolescent, Roméo-Salois et alternative, a reçu, le vendredi 26 avril 2019, le Prix Napoléon du gestionnaire masculin de l'année, dans le cadre du Gala E35, de la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond;

CONSIDÉRANT que la directrice du SAE Centre-du-Québec, Mme Johanne Lachapelle, était nommée dans la catégorie « *Gestionnaire féminine de l'année* », tout comme l'équipe du SAE, qui était en nomination dans la catégorie « *Impact dans la région* »;

Il est proposé par Mme Julie Bourassa et appuyé par M. Alain Charest :

- de transmettre les hommages et félicitations du conseil à M. Grégoire, Mme Lachapelle et l'équipe du SAE Centre-du-Québec.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20. MOTION DE FÉLICITATIONS – CONCOURS OSENTREPRENDRE (Conseil des commissaires – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2689/2019

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la 21^e édition du *Défi OSEntreprendre*, l'Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec (ARDECQ) soulignait, lors de son Gala régional du 1^{er} mai dernier, le travail exceptionnel, l'audace et la créativité des jeunes et des entrepreneurs de la région;

CONSIDÉRANT que lors de cette soirée, 26 250 \$ ont été remis en bourses aux 23 lauréats des volets *Entrepreneuriat étudiant*, *Création d'entreprise* et *Réussite inc*;

CONSIDÉRANT que ces lauréats représenteront la région Centre-du-Québec pour la sélection nationale qui culminera le 12 juin prochain au Gala national des Grands Prix Desjardins du *Défi OSEntreprendre* à Québec;

CONSIDÉRANT que pas moins de 64 dossiers en *Entrepreneuriat étudiant* et 46 candidatures en *Création d'entreprise* ont été soumis au jury;

CONSIDÉRANT que les élèves des écoles des 2 Rivières (*primaire 2^e cycle, pour le projet « Soyons des z'héros de l'environnement »*) et La Poudrière (*secondaire 2^e cycle, pour le projet « Exhibas »*), figurent parmi les lauréats régionaux;

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste :

- de transmettre les hommages et félicitations du conseil aux élèves méritants des écoles des 2 Rivières et La Poudrière.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21. MOTION DE FÉLICITATIONS – CONCOURS « À LA RENCONTRE D'UN AUTEUR » (Conseil des commissaires – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2690/2019

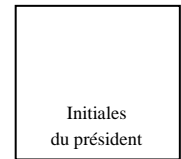
CONSIDÉRANT que la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec (SSJBCQ) dévoilait, le 9 mai, les lauréats de son 14^e concours de création littéraire « À la rencontre d'un auteur »;

CONSIDÉRANT que le concours littéraire de la SSJBCQ souhaite inciter les jeunes à lire des auteurs québécois, les encourager dans leur démarche de créativité et alimenter leur fierté d'écrire en français;

CONSIDÉRANT que pour cette 14^e édition, un millier d'élèves de différentes écoles secondaires du Centre-du-Québec ont rivalisé d'imagination en poursuivant l'histoire proposée par l'auteur associé cette année, Guillaume Morrissette, réputé auteur de polars;

CONSIDÉRANT que 45 textes présélectionnés par les enseignants participants ont été soumis au jury qui devait déterminer les finalistes ainsi que les lauréats et que le jury a également récompensé trois autres auteurs;

CONSIDÉRANT que le jury était formé de représentants des commissions scolaires du Centre-du-Québec, d'ex-enseignantes, de l'auteur et que Mme Andrée-Anne Aubin, commissaire, y représentait la Commission scolaire des Chênes;



CONSIDÉRANT Alexandra Bélisle de l'école secondaire Jean-Raimbault de Drummondville a raflé les honneurs en 3^e secondaire;

CONSIDÉRANT qu'Anabelle Habashi (4^e secondaire) et que Jamie Bernier (5^e secondaire), toutes deux de l'école secondaire Jeanne-Mance de Drummondville, ont été déclarées gagnantes de leur niveau respectif;

CONSIDÉRANT que Jérémie La Casse, Élizabeth Tremblay, Danaée Lemire et Gabrielle Thibault de l'école secondaire Jeanne-Mance figuraient parmi les finalistes;

Il est proposé par M. Normand Champagne et appuyé par Mme Guylaine Lavigne :

- de transmettre les hommages et félicitations du conseil aux lauréats et finalistes du concours « À la rencontre d'un auteur ».

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

22. MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE JEAN-RAIMBAULT – GARAF/OPÉRATION PAJE – PRIX « HARFANG DES NEIGES » (Conseil des commissaires – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2691/2019

CONSIDÉRANT que l'école Jean-Raimbault a remporté le prestigieux prix « *Harfang des neiges* » dans la catégorie innovation en région;

CONSIDÉRANT que cette reconnaissance rejaillit sur les jeunes du GARAF/Opération PAJE, leurs enseignants, l'école dans son ensemble et ses partenaires;

CONSIDÉRANT que ce prix souligne l'importance de la contribution de GARAF/Opération PAJE à découvrir, mettre en valeur et protéger la biodiversité québécoise sous toutes ses formes et ses écosystèmes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remercier des acteurs essentiels qui contribuent directement au programme GARAF, en l'occurrence : Pablo Desfossés, Patrick Lampron, Frantz Morel, Sarah Prévost, Stephanie Roux, Isabelle Guay, Frédérique Jamison et Kiev Deslandes;

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par M. Alain Charest :

- de transmettre les hommages et félicitations du conseil à l'école Jean-Raimbault, de même qu'aux élèves et intervenants gravitant autour de GARAF/Opération PAJE pour l'obtention du prix « *Harfang des neiges* ».

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

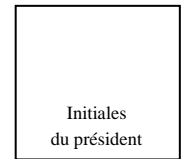
23. MOTION DE FÉLICITATIONS – PRIX MÉRITE EN HISTOIRE ET MÉDAILLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (Conseil des commissaires – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2692/2019

CONSIDÉRANT que, récemment, a eu lieu la remise des Prix du Mérite en histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT que ces prix visent à récompenser des élèves ayant obtenu une note de 95 % et plus à leur examen ministériel en histoire de quatrième secondaire;

SUITE, PAGE 16



CONSIDÉRANT que pas moins de 12 élèves de la Commission scolaire des Chênes ont été honorés à cette occasion et se sont vu remettre des bourses, en l'occurrence :

Lily-Pier	Faucher-Chapdelaine	Jeanne-Mance
Gabrielle	Fréchette	Jeanne-Mance
Myriam	Thibault	Jeanne-Mance
Gabrielle	Thibault	Jeanne-Mance
Anne	Carrier	Jean-Raimbault
Audréanne	Gagnon	Jean-Raimbault
Lory	Grondin	Jean-Raimbault
Joël	St-Laurent	Jean-Raimbault
Esteban	Hébert	La Poudrière
Xu-Li	Tang	La Poudrière
Valeria	Aristzabal	Marie-Rivier
Cassandra	Baillargeon	Marie-Rivier

CONSIDÉRANT qu'à la même occasion, une enseignante de l'école secondaire Jeanne-Mance, Mme France Chamberland, a reçu des mains du député de Drummond – Bois-Francs, M. Sébastien Schneeberger, la médaille de l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT que cette distinction vise à reconnaître, chez Mme Chamberland, la transmission de sa passion de l'histoire du Québec à des centaines d'élèves de l'école Jeanne-Mance.

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Manon Rivard :

- de transmettre les hommages et félicitations du conseil aux élèves récipiendaires des prix Mérite en histoire, de même qu'à Mme France Chamberland, enseignante.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

24. MOTION DE FÉLICITATIONS – BUFFET DES FINISSANTS – SECTEUR ALIMENTATION – FORMATION PROFESSIONNELLE (Conseil des commissaires – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2693/2019

CONSIDÉRANT la tenue récente du « Buffet des finissants » du secteur alimentation en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT le succès remporté par cet événement annuel;

CONSIDÉRANT la fierté et le savoir-faire affichés par les élèves dans le cadre de cette activité;

CONSIDÉRANT que les profits amassés à cette occasion permettront aux élèves de bénéficier de stages dans de grands établissements.

Il est proposé par Mme Lucie Gagnon et appuyé par Mme Guylaine Lavigne :

- de transmettre les hommages et félicitations du conseil à l'enseignant responsable du secteur alimentation, Chef Mario Patry, ainsi qu'à tous les enseignants et finissants à la suite du « Buffet des finissants » 2019.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

25. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Le comité de parents a accueilli, lors de sa dernière rencontre, le président de la commission scolaire, M. Jean-François Houle, de même que ses collègues Lucie Gagnon, Marc Bergeron et Élisabeth Jutras; qui ont traité de la démocratie scolaire.

Cette séance régulière a, par ailleurs, permis au comité de répondre à la consultation sur le cadre organisationnel.

Enfin, le comité de parents convie les commissaires au *Gala annuel de la reconnaissance parentale*, le 19 juin prochain, au Centre communautaire et récréatif Saint-Jean-Baptiste.

26. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Le président, M. Jean-François Houle, dresse un bref bilan des activités récentes auxquelles il a pris part : remises de prix, spectacles de fin d'année, promotion de la démocratie scolaire, etc.

Les 31 mai et 1^{er} juin, il prendra part, à l'instar de ses collègues Guylaine Lavigne et Lyne Bélanger, au congrès annuel et à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaire du Québec.

27. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

À son tour, le directeur général, M. Lucien Maltais, dresse un bilan des activités récentes auxquelles il a pris part :

- Visite des écoles
- Rencontres de supervision des directions
- Entrevues visant à combler des postes de direction et direction adjointe d'établissement ou de service
- Pourparlers avec les intervenants politiques dans différents dossiers
- Rencontre régionale en vue des négociations nationales
- Concert de musique de l'école Jean-Raimbault
- Concert de la Symphonie des jeunes
- Cirque social de l'école Saint-Joseph
- Course des Chênes-toi – Bourret
- Rencontre du Projet CAR
- Rencontre de la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec
- Souper aux homards du Club Rotary (à titre de président d'honneur)
- Rencontre avec le conseil d'établissement de l'école Jésus-Adolescent/Roméo-Salois

28. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 23, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance extraordinaire du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle